

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Actualisation des revenus pour calculer l'éligibilité au chèque handicap
1	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration du 4 octobre 2021 a adopté la création du chèque handicap.

Il s'agit de l'attribution d'un chèque cadeau pour les fêtes de fin d'année, d'un montant de 40€ à destination des personnes en situation de handicap bénéficiaires d'une Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité sous conditions de ressources (barème d'attribution de l'AAH).

Actuellement, le tableau ci-dessous détermine l'éligibilité au chèque handicap pour la notion de conditions de ressources (revenu imposable N-2).

Revenu annuel maximum		
Nombre d'enfants	Personne seule	En couple
0	11 656 €	21 098 €
1	17 485 €	26 926 €
2	23 313 €	32 755 €
3	29 141 €	38 583 €
4	34 969 €	44 411 €

Au vu du barème et de la réforme de déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) qui modifie le mode de calcul de l'allocation pour les bénéficiaires en couple, il est proposé d'actualiser le revenu annuel maximum permettant de bénéficier du chèque handicap, comme suit :

Revenu annuel maximum		
Nombre d'enfant	Personne seule	En couple
0	12 193 €	24 386 €
Le montant sera majoré de 6 097 € par enfant à charge		

Les ressources présent en compte sont l'ensemble des revenus net catégoriels N-2 (revenu imposable), soit les revenus 2022 pour l'attribution du chèque handicap 2024.

Le mode de calcul n'est pas modifié, il est réalisé selon le nombre de pe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente du CCAS,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du conseil d'administration du 05 octobre 1998 décidant l'attribution d'un bon à l'occasion des fêtes de fin d'année, aux personnes détentrices de la carte d'invalidité au taux de 80% et plus,

VU la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2014 décidant l'augmentation du bon cadeau attribué aux personnes handicapées,

VU la délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021 actant la création du chèque handicap.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'actualisation des revenus pour calculer l'éligibilité au chèque handicap.

Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

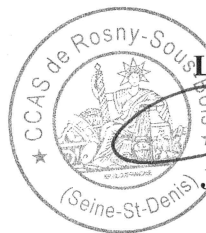
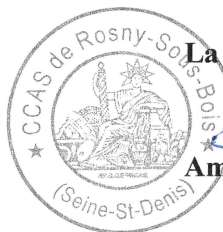
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET





Règlement intérieur du club Jean-Pierre TIMBAUD

Le club Timbaud est un club de loisirs destiné aux Rosnéens retraités de plus de 60 ans.

ARTICLE 1 - ADHESION

Une adhésion annuelle de 15€ est nécessaire pour toute inscription aux activités du club Jean-Pierre TIMBAUD. Le règlement de l'adhésion se fait soit en espèces soit en chèque à l'ordre du Trésor Public. Le tarif de la cotisation est révisable par délibération du Conseil d'Administration. A ce titre, il sera demandé de présenter un justificatif d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'adhésion est valable 1 an à l'inscription et ne pourra être remboursée.

ARTICLE 2 - HORAIRES ET OUVERTURES

Les horaires d'ouverture pour les usagers sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

En conséquence, les usagers ne pourront pas occuper les lieux en dehors de ces horaires, sauf événement exceptionnel.

Le club est fermé la dernière semaine du mois d'aout et pendant les jours fériés.

ARTICLE 3 - PROGRAMMATION

La programmation est affichée au sein du club la dernière semaine du mois en cours pour les deux mois à venir.

Elle est également disponible dans le Rosnyscope. Depuis janvier 2025 un calendrier trimestriel est également disponible dans différentes structures de la ville ainsi qu'au Club TIMBAUD.

Activités

Aucune réservation ne peut se faire par téléphone sauf en cas d'hospitalisation.

Les inscriptions aux activités mensuelles se font dès parution. Les inscriptions aux activités annuelles, sportives (aquagym, gym douce, yoga, zumba, danse) et manuelles (peinture sur soie) se font début septembre. L'inscription à ces activités n'est pas reconduite automatiquement.

Inscriptions

Les inscriptions sont validées par ordre chronologique d'arrivée, dans la limite des capacités propres à chaque activité.

De manière générale les inscriptions se font directement auprès de l'équipe du club TIMBAUD. Toutefois, des inscriptions dites « adaptées » sont proposées à titre dérogatoire en cas d'hospitalisation, de rendez-vous médical (sur présentation d'un justificatif), ou pour les personnes en situation de perte d'autonomie.

Sorties

Les sorties se font soit en car soit en transports en commun, encadrées par les animatrices. Dans ce cas, les titres de transports sont à la charge de l'usager. Les participants souhaitant venir par leurs propres moyens doivent prévenir l'équipe avant la date de l'évènement.

Les sorties sont organisées en demi-journée ou en journée.

Le paiement des sorties et activités se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

L'équipe se réserve le droit d'annuler une sortie ou une activité si le insuffisant, ou si les conditions d'encadrement, climatique et, de sécurité ne peuvent être assurées.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Activités sportives

Les remboursements sont effectifs en cas d'hospitalisation et sur présentation d'un certificat médical. L'impossibilité de participer à cette activité doit être égale ou supérieur à 3 mois, et le remboursement se fait au prorata des séances non effectuées, par virement bancaire, sur présentation d'un RIB et d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Sorties

Les remboursements sont effectifs en cas d'hospitalisation et sur présentation d'un certificat médical. Le remboursement se fait par virement bancaire et sur présentation d'un RIB et d'une carte d'identité. Dans les deux cas, l'usager doit en faire la demande par écrit. En cas d'annulation par le club, les personnes inscrites sont intégralement remboursées.

ARTICLE 5 - REGLES DE VIE

Structure de loisirs non médicalisée, le Club Timbaud ne peut assurer la sécurité des usagers présentant des inaptitudes ou des pathologies physiques ou psychiques nécessitant un accompagnement spécifique. Les agents du Club Timbaud n'ayant pas de formation adaptée à ce type de public, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'incident ou de chute.

Il est impératif, pour le bon fonctionnement du Club, et pour que les usagers puissent vivre ensemble dans le respect de chacun :

D'être bienveillant et courtois avec les autres usagers Il ne saurait être toléré quelconque irrespect, verbal, gestuel ou propos discriminatoires envers l'équipe ou envers les usagers,
De prévenir d'un retard ou d'une absence sur une activité ou une sortie,
D'avoir une tenue et une hygiène convenables en accord avec les principes usuels de vie en collectivité,
De respecter l'entretien, le fonctionnement et l'hygiène des locaux et du matériel mis à disposition,
De ranger le matériel utilisé après chaque activité pour les groupes suivants,
Le CCAS n'autorise pas la consommation de boissons alcoolisées en dehors des fêtes ou occasions particulières. Le CCAS ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'incident. Il en revient de la responsabilité de l'adhérent de gérer sa consommation.

Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, la direction du Club se réserve le droit d'en informer la direction du CCAS, qui prendra les décisions adéquates. Si aucun changement de comportement n'est constaté, il pourra être décidé de suspendre temporairement ou définitivement l'accès au Club Timbaud.

Les chiens de petite taille, ne perturbant pas la tranquillité des autres usagers du club, sont admis au sein de la structure.

Date :

Faire précéder de la mention
« Lu et approuvé »

Signature

Numéro délibération 2	OBJET : Règlement intérieur du club Jean Pierre Timbaud
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le club de loisirs Jean-Pierre TIMBAUD qui est destiné aux retraités Rosnéens de plus de 60 ans, a pour vocation d'offrir des animations de proximité (sportives, numériques, artistiques et culturelles) dans une ambiance conviviale visant à mieux vivre ensemble. Aussi, compte-tenu de la diversité des prestations proposées et pour une information complète aux usagers, il convient de poser un cadre réglementaire permettant de préciser l'ensemble des règles à respecter au sein de cette structure.

Aujourd'hui composé 400 clubeurs, le nombre d'inscription est en constante évolution, il nous a donc paru indispensable d'actualiser notre règlement intérieur afin de permettre à tous de s'épanouir en suivant les mêmes règles.

Ainsi, à travers ce document, le CCAS a souhaité présenter de manière explicite le détail de son fonctionnement et de son organisation quotidienne.

Ce support constitue une série de précisions et de recommandations à l'usage des adhérents en ce qui concerne les points suivants :

- l'adhésion ;
- les horaires et les ouvertures ;
- la programmation ;
- les conditions de remboursement ;
- les règles vie.

Applicable à tous les usagers du club Jean-Pierre TIMBAUD, un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis en main propre à chacun contre signature. Afin d'être porté à la connaissance du plus grand nombre, il sera également consultable par voie d'affichage dans la structure. Enfin, évolutif, ce dernier pourra être modifié si nécessaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le projet de règlement intérieur du club Jean Pierre Timbaud.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le projet de règlement intérieur du club Jean Pierre Timbaud

Adopté à l'unanimité

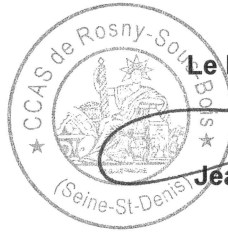
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20241008-CA241008_03-DE

S²LO



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

EDEN

caf.fr

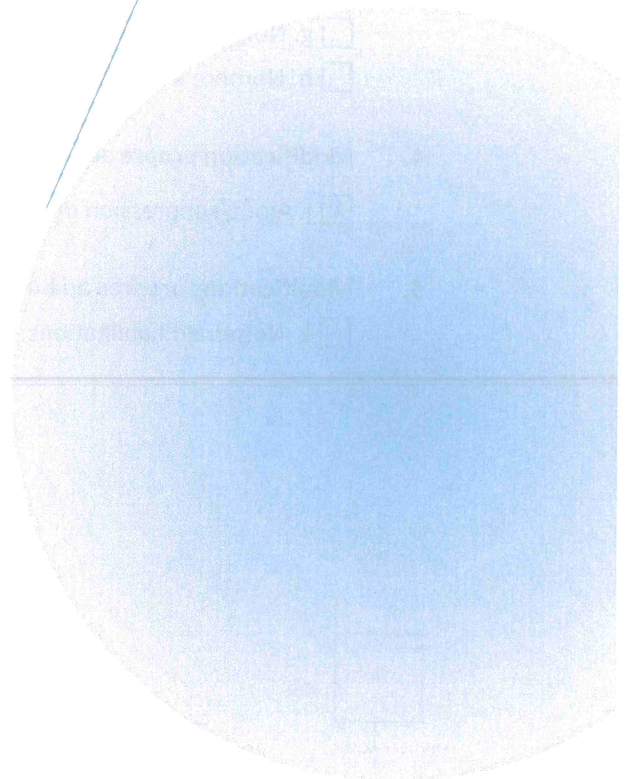
Avenant à la Convention d'accès à Mon Compte Partenaire

Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis
93024 Bobigny Cedex

Partenaire : CCAS DE ROSNY SOUS BOIS

Convention n° : 17_036

Objet : Avenant à la Convention d'accès à Mon Compte Partenaire



Cet avenant unique à la convention d'accès décline les modifications apportées :

- à la convention d'accès ;
- au contrat de services et au bulletin d'adhésion signés avec le partenaire, en tant qu'annexes à la convention d'accès.

NB. : Le contrat de services et le(les) bulletin(s) d'adhésion signés avec le partenaire constituent des annexes à la présente convention.

I. Sommaire

Veillez cocher ci-dessous les éléments à modifier par rapport à la convention des accès d'origine ou à ses annexes antérieures au présent document.

Le détail de ces modifications est à renseigner dans la partie « II. Description des modifications de la convention d'accès ». Le document doit être signé en partie « III. Signatures » par le partenaire et la Caf.

1. Modifications propres à la convention d'accès

Page de garde de la convention d'accès :

- a. L'identité du partenaire
- b. Le nom de la Caf

Périmètre de la convention d'accès :

- c. L'adresse de la Caf
- d. L'adresse du partenaire

Missions du partenaire :

- e. Les missions du partenaire

2. Modifications propres au contrat de services

- f. Administrateur outil (en titre, suppléant)

3. Modifications propres au bulletin d'adhésion CDAP

- g. Nombre d'habilitations
- h. Nombre d'utilisateurs par profil

4. Modification propre aux profils CDAP

- j. Ajout/suppression de profil

5. Modifications propres au bulletin d'adhésion AFAS

- k. Nombre d'habilitations

II. Description des modifications à la convention d'accès, au contrat de service et au bulletin d'adhésion

Veillez cocher ci-dessous les éléments concernés et compléter les modifications nécessaires par rapport à la convention des accès d'origine ou à ses annexes antérieures au présent document.

1. Modifications propres à la convention d'accès

Page de garde de la convention d'accès :

a. Modification(s) de l'identité du partenaire

Cette modification est à renseigner uniquement dans le cas où il n'y aurait pas modification du SIRET. En cas de modification du SIRET, une nouvelle convention est à créer.

Identité du partenaire à modifier :

Nouvelle identité du partenaire :

b. Modification(s) du nom de la Caf

Nom de la Caf à modifier :

Nouveau nom de la Caf :

Périmètre de la convention d'accès :

c. Modification(s) de l'adresse de la Caf

Adresse de la Caf à modifier :

Nouvelle adresse de la Caf :

d. Modification(s) de l'adresse du partenaire

Adresse du partenaire à modifier :

Nouvelle raison adresse du partenaire :

Missions du partenaire :

e. Modification(s) des missions du partenaire :

Missions du partenaire à modifier :

Nouvelles missions du partenaire : Suppression du suivi et instruction du RSA

2. Modifications propres au contrat de services

f. Administrateur outil (en titre, suppléant)

Nom et prénom de l'administrateur outil en titre à remplacer :

Nom et prénom du nouvel administrateur outil en titre désigné :

Adresse mél du nouvel administrateur outil en titre désigné :

Ces coordonnées seront utilisées par la Caf uniquement dans le cadre de la gestion de l'accès à « Mon Compte Partenaire ».

3. Modifications propres au bulletin d'adhésion CDAP

g. Nombre d'habilitations

Nombre d'habilitations initialement prévues par le dernier bulletin d'adhésion :

Nouveau nombre d'habilitations autorisées dans CDAP :

h. Nombre d'utilisateurs par profil

Nombre d'habilitations par profil à modifier :

Nouveau nombre d'utilisateurs autorisés dans CDAP par profil :

III. Description des modifications effectuées sur les profils

4. Profils CDAP

Profils Cdap	Libellé	Ajout	Suppression
T1	Action sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T2	Prestataires service sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T4	Services instructeurs - Instruction administrative et sociale du Rsa	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
T5	Chargés de suivi des dossiers RSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T6	CPAM et Caisse générale de Sécurité sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T8	Régimes particuliers d'assurance maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T9	Mesures de protection des majeurs et de l'enfance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T10	Bailleurs sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T11	Commissions de surendettement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T12	Bureaux d'aide juridictionnelle et services pénitentiaires d'insertion et de probation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T13	Commissions FSL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T14	Pensions de réversion et pensions d'orphelin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T15	Comutitres - Tarification sociale des autorités organisatrices de transport de l'Ile de France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T16	Commission médiation logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T18	Agents service CD en charge du contentieux RSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T19	Agents des CD en charge de la lutte a posteriori contre la fraude au RSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T20	Agents des Caisses de Sécurité Sociale Frontalières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T21	Agents du Centre National Pajemploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Modifications propres au bulletin d'adhésion AFAS

i. Nombre d'habilitations


Nombre d'habilitations initialement prévues par le dernier bulletin d'adhésion :

Nouveau nombre d'habilitations autorisées dans AFAS :

IV. Signatures

Fait à Bobigny,

Le 01 juillet 2024

Pour la Caf de la Seine-Saint-Denis	Pour la CCAS de ROSNY SOUS BOIS
Le Directeur général	La Vice-Présidente du CCAS
Pascal DELAPLACE	Christine PROVOST 

Le cachet de l'organisme doit être apposé

Numéro délibération 3	OBJET : Avenant à la convention d'accès à « Mon compte partenaire »
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de ses missions, le service insertion du CCAS disposait d'une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, intitulée « Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le PIE de Rosny-sous-Bois dans le cadre de la référence RSA ».

Cette convention permettait notamment aux agents du service insertion d'avoir chacun un accès à « Mon Compte Partenaire » de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), et ainsi de pouvoir effectuer leur mission principale d'accompagnement socioprofessionnel avec les personnes bénéficiaires du RSA.

Le service insertion a fermé en décembre 2022.

Par conséquent, la CAF demande à ce que « les profils T4 / Services instructeurs - Instruction administrative et sociale du RSA » soient supprimés de la convention d'accès à mon Compte Partenaire afin de l'actualiser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du 28 mars 2017 adoptant la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et le Contrat de service entre la CAF de la Seine-Saint-Denis et le CCAS,

VU le projet d'avenant à la convention d'accès « Mon compte partenaire ».

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention d'accès à « Mon compte Partenaire » entre la CAF de la Seine-Saint-Denis et le CCAS.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Approbation de d'avenant N°2 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre les deux Résidences autonomie et le Département de Seine-Saint-Denis pour l'exercice 2024
4	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

Elle prévoit notamment l'attribution par le Département d'un forfait autonomie pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie réalisées au sein des résidences autonomie. Le versement de ce forfait était subordonné à la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département.

Ainsi le Conseil d'Administration du CCAS du 2 octobre 2023 a validé le CPOM des deux résidences de Rosny-sous-Bois permettant le versement de ce forfait.

Pour mémoire, il s'élevait, pour l'année 2023, à 30 168.77 € pour la résidence autonomie Ambroise CROIZAT et à 30 168.77 € pour la résidence autonomie Camille BARROY.

Afin de permettre le versement de ce forfait au titre de l'année 2023, il convient de signer l'avenant N°2 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Le montant déterminé par le Département est de 31 870.44 € pour la résidence Ambroise CROIZAT et de 31 870.44 € pour la résidence Camille BARROY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV),

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 19 octobre 2023 approuvant le CPOM des deux Résidences autonomie et le Département de Seine-Saint-Denis pour l'exercice 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant N°2 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre les deux Résidences autonomie et le Département de Seine-Saint-Denis pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget annexes de BARROY et CROIZAT.

Adopté à l'Unanimité

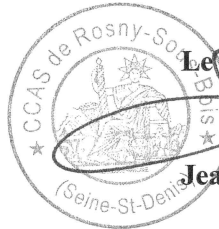
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

AVENANT N° 2 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RESIDENCE AUTONOMIE « AMBROISE CROIZAT »

-
**128 RUE JEAN MERMOZ
93110 ROSNY-SOUS-BOIS**

VISAS

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-12 et D 312-159-5 ;
- Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment ses articles 3 et 10 ;
- Vu le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 3 novembre 2023 entre le Département et la résidence autonomie et notamment son article 3 prévoyant une fixation annuelle du forfait autonomie fixé par le Département ;
- Considérant que le gestionnaire de la résidence autonomie a bien rempli ses obligations en matière de transmission d'informations conformément à l'article R 233-18 du code de l'action sociale et des familles ;

ENTRE

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane Troussel, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu de la délibération de la Commission Permanente départemental N° 09-01 du 25 avril 2024 élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex .

dénommé ci-après « **le Département** », d'une part,

ET

La résidence autonomie Ambroise Croizat, sise 128 rue Jean Mermoz 93110 Rosny-sous-Bois, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Rosny-sous-Bois et représentée par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Président du Centre Communal d'Action Sociale dûment habilité.

dénommée ci-après « **l'établissement** », d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1^{er} : MONTANT DU FORFAIT AUTONOMIE

Dans le cadre de la programmation des actions éligibles au forfait autonomie. L'attribution de cette subvention au titre de la Conférence des financeurs par le Conseil départemental à la résidence autonomie « Ambroise Croizat » est de : **31 870,44 €** pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DIVERSES

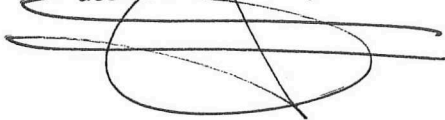
Toutes les autres dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 3 novembre 2022 et ses annexes restent inchangées.

Fait à Bobigny, le **26 JUIN 2024** en trois exemplaires originaux.

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis,

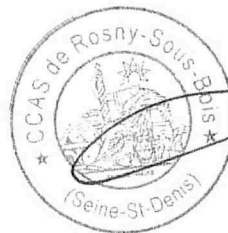
Le Président du Conseil départemental,

Olivier Veber
Directeur général
des Services du Département



Pour l'établissement,

Monsieur Jean-Paul FAUCONNET,
Président du Centre Communal d'Action
Sociale



AVENANT N° 2 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RÉSIDENCE AUTONOMIE « CAMILLE BARROY »

-
**15 - 31 RUE JEAN MERMOZ
93110 ROSNY-SOUS-BOIS**

VISAS

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-12 et D 312-159-5 ;
- Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment ses articles 3 et 10 ;
- Vu le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 3 novembre 2022 entre le Département et la résidence autonomie et notamment son article 3 prévoyant une fixation annuelle du forfait autonomie fixé par le Département ;
- Considérant que le gestionnaire de la résidence autonomie a bien rempli ses obligations en matière de transmission d'informations conformément à l'article R 233-18 du code de l'action sociale et des familles ;

ENTRE

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane Troussel, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu de la délibération de la Commission Permanente départemental N° 09-01 du 25 avril 2024 élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex .

dénommé ci-après « **le Département** », d'une part,

ET

La résidence autonomie Camille Barroy, sise 15-31 rue Jean Mermoz 93110 Rosny-sous-Bois, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Rosny-sous-Bois et représentée par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Président du Centre Communal d'Action Sociale dûment habilité.

dénommée ci-après « **l'établissement** », d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1^{er} : MONTANT DU FORFAIT AUTONOMIE

Dans le cadre de la programmation des actions éligibles au forfait autonomie. L'attribution de cette subvention au titre de la Conférence des financeurs par le Conseil départemental à la résidence autonomie « Camille Barroy » est de : 31 870,44 € pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les autres dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 3 novembre 2022 et ses annexes restent inchangées.

26 JUN 2024

Fait à Bobigny, le, en trois exemplaires originaux.

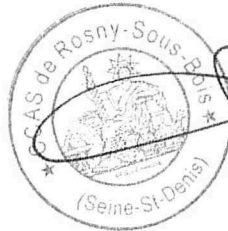
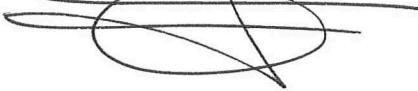
Pour le Département de la Seine-Saint-Denis,

Le Président du Conseil départemental,

Pour l'établissement,

Monsieur Jean-Paul FAUCONNET,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Olivier Veber
Directeur général
des Services du Département



<i>Numéro délibération</i>	<u>OBJET</u> :
5	Révision du montant des redevances et places de stationnement des résidences Ambroise CROIZAT et Camille BARROY
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Les redevances des résidences sont révisables, chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du deuxième trimestre de l'année précédente, en application de l'article L. 353-9-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'I.R.L. du deuxième trimestre 2024 a été fixé à + 3,26 %.

Pour mémoire, les montants actuels mensuels des redevances sont les suivants :

Résidence Ambroise CROIZAT : T1 : 568,93€ - T2 : 781,02€

Résidence Camille BARROY : T1 : 772,44€ - T2 : 971,60€

Au regard de l'indice du deuxième trimestre 2024, soit + 3,26%, les nouveaux montants mensuels seraient les suivants :

	T1	T2
Résidence Ambroise CROIZAT	587.47 €	806.48 €
Résidence Camille BARROY	797.62 €	1 003.27 €

Il est proposé de maintenir le loyer accessoire mensuel des places de stationnement des résidences Ambroise CROIZAT et Camille BARROY à 20 €, tel que fixé dans l'avenant à la convention de conventionnement pour l'aide personnalisée au logement qui a été signée entre l'Etat, LOGIRYS et le CCAS et approuvée lors du Conseil d'Administration du 21 novembre 2017.

Pour mémoire, ce tarif n'est pas applicable aux résidents bénéficiant d'une place de stationnement qui ont été admis au sein des résidences avant l'approbation de cet avenant.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2025 :

	T1	T2	
Résidence Ambroise CROIZAT	587.47 €	806.48 €	20€
Résidence Camille BARROY	797.62 €	1 003.27 €	20€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU l'avenant à la convention de conventionnement pour l'aide personnalisée au logement signée entre l'Etat, LOGIRYS et le CCAS et approuvée lors du Conseil d'Administration du 21 novembre 2017,

VU la délibération du 16 octobre 2018 fixant l'augmentation annuelle des redevances des résidences Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

VU la délibération du 08 mars 2020 fixant l'augmentation annuelle des redevances et place de stationnement des résidences Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

VU la délibération du 27 mai 2021 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

VU la délibération du 10 janvier 2022 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

VU la délibération du 19 décembre 2022 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

VU la délibération du 20 décembre 2023 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	T1	T2	Places de stationnement
Résidence Ambroise CROIZAT	587.47 €	806.48 €	20€
Résidence Camille BARROY	797.62 €	1 003.27 €	20€

Adopté à l'Unanimité

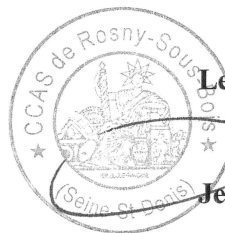
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Révision des tarifs applicables aux frais de gestion au sein des deux résidences autonomie
6	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Les frais de gestion concernent du matériel acheté par la résidence pour remplacer du matériel défectueux chez les résidents. Il s'agit de petits matériels que le CCAS refacture aux résidents.

Ce matériel est refacturé aux résidents au prix d'achat. Les prix sont susceptibles d'évoluer dans la limite de 10% en fonction de l'évolution du prix du matériel.

Au vu de l'évolution des besoins et des demandes des résidents, il a été décidé de rajouter les matériels suivants, régulièrement sollicités : kit tringle, remplacement clef + serrure de boîte-aux-lettres CROIZAT, clef de logement CROIZAT, jeu de clefs CROIZAT suite à la perte des clefs.

Les prix de certains produits ont été ajustés au prix du marché actuel : enrouleur volet roulant, manivelle volet roulant.

Le matériel suivant a été supprimé : piles 9V pour DAAF, trousseau 1 jeu de 3 clés CROIZAT.

Matériels	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Badge appel malade acheté avant 2020	132.94€	132.94€
Badge appel malade acheté après 2020	213.24€	213.24€
Plaque électrique chauffante	14.40€	14.40€
Enrouleur volet roulant	34.30€	36.03€
Manivelle volet roulant	36.99€	51.90€
Tringle volet roulant	33.47€	33.47€

Kit tringle (axe-tringle-manivelle)	-	
Mécanisme de hasse d'eau ASPIRAMBO à alimentation par le bas	53.96€	
Mécanisme de hasse d'eau ASPIRAMBO à alimentation par le côté	120.18€	
Mécanisme de hasse d'eau classique	61.79€	
Robinet mitigeur classique	99.49€	
Robinet mitiguer d'évier col de cygne	98.27€	
Piles 9Vpour DAAF	4.41€	SUPPRIME
Trousseau 1 jeu de 3 clés – CROIZAT	379.20€	SUPPRIME
Un jeu d'une clé – BARROY	86.40€	
Une clé de boîte aux lettres – BARROY	30€	
Un badge d'ouverture résidence CROIZAT(1)	11.88€	
Remplacement clef + serrure de boîte-aux-lettres CROIZAT (2)	-	64,80€
Une clef de logement CROIZAT (3)	-	67,20€
Un jeu de clefs CROIZAT suite à la perte des clefs (1+2+3)	-	143,88€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,

VU la délibération du 16 octobre 2018 fixant l'augmentation annuelle des redevances des résidences Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

VU la délibération du 27 mai 2021 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

Vu la délibération du 10 janvier 2022 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

Vu la délibération du 19 décembre 2022 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY,

Vu la délibération du 20 décembre 2023 fixant la mise à jour des tarifs des résidences autonomie Ambroise CROIZAT et Camille BARROY.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Matériels	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Badge appel malade acheté avant 2020	132.94€	132.94€
Badge appel malade acheté après	213.24€	213.24€

2020		
Plaque électrique chauffante	14.40€	14.40€
Enrouleur volet roulant	34.30€	36.03€
Manivelle volet roulant	36.99€	51.90€
Tringle volet roulant	33.47€	33.47€
Kit tringle (axe-tringle-manivelle)	-	67.61€
Mécanisme de hasse d'eau ASPIRAMBO à alimentation par le bas	53.96€	
Mécanisme de hasse d'eau ASPIRAMBO à alimentation par le côté	120.18€	
Mécanisme de hasse d'eau classique	61.79€	
Robinet mitigeur classique	99.49€	
Robinet mitigeur d'évier col de cygne	98.27€	
Piles 9Vpour DAAF	4.41€	SUPPRIME
Trousseau 1 jeu de 3 clés – CROIZAT	379.20€	SUPPRIME
Un jeu d'une clé – BARROY	86.40€	
Une clé de boîte aux lettres – BARROY	30€	
Un badge d'ouverture résidence CROIZAT(1)	11.88€	
Remplacement clef + serrure de boîte-aux-lettres CROIZAT (2)	-	64,80€
Une clef de logement CROIZAT (3)	-	67,20€
Un jeu de clefs CROIZAT suite à la perte des clefs (1+2+3)	-	143,88€

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

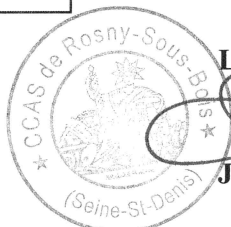
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20241008-CA241008_06-DE

Numéro délibération 7	OBJET :
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	Révision des tarifs applicables au sein du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD)
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile comporte des prestations d'aide à domicile et des prestations de transports.

L'augmentation des tarifs porte dans un premier temps sur les prestations d'aide à domicile à savoir sur les prestations suivantes : entretien de l'habitat / repassage, aide à la toilette, aide à la préparation et à la prise des repas, courses, stimulation/compagnie, veiller à la prise de médicaments préparés par un professionnel de santé, aide aux démarches administratives, accompagnement dans le cadre de sorties.

Pour mémoire, le tarif « hors prise en charge » actuel d'une heure de prestation d'aide à domicile appliqué par le SAAD s'élève à 23.50 €. Ce tarif est revu chaque année.

Afin d'accompagner les SAAD dans la bonne gestion de leurs activités tout en prenant en compte le contexte inflationniste, sur décision gouvernementale, tous les plans d'aide APA et PCH ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte du nouveau tarif départemental. Le tarif plancher « hors prise en charge » des heures à domicile en mode prestataire est donc passé à 23 € le 1^{er} janvier 2023 (au lieu de 22 €) puis à 23.50 € le 1^{er} janvier 2024.

Pour les personnes relevant de dispositifs particuliers, les tarifs appliqués aux prestations d'aide à domicile sont notamment fixés par :

- Les Conseils Départementaux lorsque le bénéficiaire relève de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ou d'une prise en charge au titre de l'aide sociale ;
- les diverses caisses de retraite dont dépendent les bénéficiaires pour ceux ne relevant pas de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ;
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les personnes de moins de 60 ans non retraitées ;
- Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Dans ces cas, soit le CCAS facture l'heure à taux plein et le bénéficiaire se fait rembourser par l'organisme financeur, soit le CCAS facture le reste à charge au bénéficiaire et reçoit le complément directement par l'organisme financeur.

Il est proposé d'augmenter le tarif horaire à 24 € à compter du 1^{er} janvier 2025

Il est proposé de maintenir le tarif des transports comme suit, les tarifs ayant été revus à la hausse en janvier 2024 après plusieurs années sans modification :

Trajet effectué	Tarifs
Un aller simple ou un aller-retour à Rosny-sous-Bois	6 € TTC
Un aller-retour en course accompagnée par le chauffeur et dans les communes limitrophes	12 € TTC
Pour un trajet en aller simple ou un aller/retour hors de Rosny-sous-Bois dans un périmètre de 15 km	18 € TTC
Pour un trajet en aller simple ou en aller/retour hors de Rosny-sous-Bois supérieur à 15 dans un maximum de 40 km	35 € TTC

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le nouveau tarif des prestations d'aide à domicile à 24 € et de maintenir les tarifs existants liés aux transports à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,

VU la délibération du 22 octobre 2019 fixant la tarification horaire du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

VU la délibération du 10 janvier 2022 fixant la tarification horaire du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

VU la délibération du 19 décembre 2022 fixant la tarification horaire du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

VU la délibération du 20 décembre 2023 fixant la tarification horaire du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'application du tarif horaire à 24 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2 : APPROUVE le maintien des tarifs des transports comme suit :

Trajet effectué	Tarifs
Un aller simple ou un aller-retour à Rosny-sous-Bois	6 € TTC
Un aller-retour en course accompagnée par le chauffeur et dans les communes limitrophes	12 € TTC
Pour un trajet en aller simple ou un aller/retour hors de Rosny-sous-Bois dans un périmètre de 15 km	18 € TTC
Pour un trajet en aller simple ou en aller/retour hors de Rosny-sous-Bois supérieur à 15 dans un maximum de 40 km	35 € TTC

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

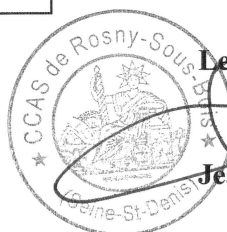
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET



Numéro délibération	OBJET : Révision des tarifs de la restauration des séniors
8	
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de ses actions d'aide au maintien à domicile, l'unité restauration à destination des séniors propose un service de portage de repas à domicile ainsi que la restauration des personnes âgées dans les résidences autonomie Camille BARROY et Ambroise CROIZAT en faveur des bénéficiaires concernés.

L'unité restauration propose des déjeuners de 5 composantes et des diners de 3 composantes tous les jours de l'année. Le prix du repas est calculé lors de l'inscription du bénéficiaire par l'unité restauration du CCAS. Le quotient familial est calculé chaque début d'année sur la base des ressources du foyer via la transmission de l'avis d'imposition.

En l'absence de communication de l'avis d'imposition ou en cas de communication tardive, le tarif le plus élevé est appliqué. En cas de modification au sein du foyer fiscal du bénéficiaire, l'unité restauration recalcule la participation dès réception de tous les justificatifs nécessaires.

Jusqu'à fin 2022, les tarifs du portage étaient fixés par délibération du Conseil Municipal. Au 1^{er} janvier 2023, l'unité restauration est devenu un service du CCAS, et non plus de la ville. Les tarifs sont donc dorénavant fixés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Ci-dessous la grille tarifaire des tranches de revenus :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
175 à 450€	450,01 à 600€	600,01 à 800€	800,01 à 1 100€	1 100,01 à 1 400€	1 400,01 à 2 000€ et plus

Au vu du nouveau marché public mis en place en date du 1^{er} septembre 2023, les tarifs des tranches 4, 5 et 6 ont été réévalués à la hausse, avec une augmentation de 0.50 € par repas, depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé de maintenir les tarifs comme suit :

Restauration seniors	Repas midi	Unité	Tarifcation actuelle	Tarifcation proposée
			Tranche 1 : 0.70 € à 1.41 € Tranche 2 : 1.42 € à 1.78 € Tranche 3 : 1.79 € à 2.38 € Tranche 4 : 2.39 € à 3.30 € Tranche 5 : 3.31 € à 4.16 € Tranche 6 : 4.17 € à 6.23 €	Tranche 1 : 0.70 € à 1.41 € Tranche 2 : 1.42 € à 1.78 € Tranche 3 : 1.79 € à 2.38 € Tranche 4 : 2.39 € à 3.80 € Tranche 5 : 3.81 € à 4.66 € Tranche 6 : 4.67 € à 6.73 €
	Repas soir		Tranche 1 : 0.48 € à 0.81 € Tranche 2 : 0.82 € à 1.08 € Tranche 3 : 1.09 € à 1.46 € Tranche 4 : 1.47 € à 2.00 € Tranche 5 : 2.01 € à 2.54 € Tranche 6 : 2.55 € à 3.71 €	Tranche 1 : 0.48 € à 0.81 € Tranche 2 : 0.82 € à 1.08 € Tranche 3 : 1.09 € à 1.46 € Tranche 4 : 1.47 € à 2.50 € Tranche 5 : 2.51 € à 3.04 € Tranche 6 : 3.05 € à 4.21 €

Les tarifs concernant les personnes invitées ne remplissant pas les conditions ; les situations d'urgence, n'ont pas évolué en 2024.

Dans un souci d'harmonisation et d'équité, il est proposé d'augmenter les tarifs des personnes invitées comme suit :

Libellé	Periodicité	Tarifs actuels	Tarifs 2025	Variation
Personnes invitées ne remplissant pas les conditions	Unité	Midi : 5,95 € Soir : 4,35 €	Midi : 6,45 € Soir : 4,85 €	Changé pour tous + 0.50 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,

VU la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU le Code de l'action sociale et de la famille : articles L.121-6, article L.121-1, L132-5, article L.121-4, article L.121-3.

VU la décision du Maire N° 633-2018 du 21 octobre 2018 fixant les tarifs communaux pour 2019.

VU la décision du Maire N° 596-2019 du 11 décembre 2019 fixant les tarifs communaux pour 2020.

VU la délibération du 20 décembre 2021 fixant les tarifs communaux pour 2022,

VU la délibération du 19 décembre 2022 fixant les tarifs communaux pour 2023,

VU la délibération du 20 décembre 2023 fixant les tarifs communaux pour 2024.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les tarifs de la restauration à destination des seniors à compter du 1er janvier 2025.

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

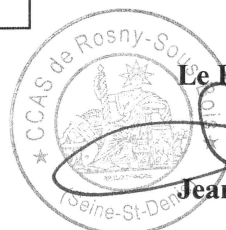
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET





CCAS Yvon Gattaz
Madame la Vice-Présidente
9 rue Emile-Auxerre
93110 Rosny-sous-Bois

CONVENTION TARIFAIRE

Paris, le 29 juillet 2024

Madame,

Je vous indique ci-dessous les tarifs hors taxe que nous vous proposons d'appliquer dès le retour de ce document concernant la délégation d'un (e) :

Facturation horaire Hors Taxe	
IDE (SEGUR INCLUS)	57.50 €
PRIME DIMANCHE / HEURE TRAVAILLEE	19.0 €
PRIME FERIE / H TRAVAILLEE	57.50 €
PRIME PANIER REPAS PAR JOUR	7 €
TRANSPORT / JOUR TRAVAILLE	50 % carte Navigo

La prime jour férié concerne tous les jours fériés du calendrier français.

Nous attirons votre attention, sur l'importance de la vérification des bordereaux d'heures (heure d'arrivée, heure de départ, déduction de la coupure) avant d'y apposer une signature et un tampon. Nous serons obligés de payer et facturer, en fonction des mentions indiquées sur le bordereau d'heures.

Nous vous informons que les heures supplémentaires seront majorées selon la législation en vigueur soit : de 36 h à 43 h : + 125 %, 44 h et plus : 150 %, et repos compensateur à partir de la 41 ème heure

L'embauche en CDD/Vacations ou CDI d'un de nos intérimaires à l'issue d'une mission d'intérim inférieure ou égale à 4 mois (soit 600 heures) fera l'objet d'une facturation forfaitaire hors taxe de recrutement d'un montant de 9 000 € ht

Au terme de la mise à disposition en intérim d'un de nos intérimaires et dans un délai inférieur à mois après son dernier jour de travail en intérim dans votre établissement, la mise à disposition de ce même intérimaire par une autre société de travail temporaire ou de mise à disposition par vacation fera l'objet d'une facturation hors taxe de : 9 000 € ht

Nos prix sont Hors Taxe, le montant de la T.V.A est de 20 %,

Frais de résiliation d'intérimaires placés h-24 : 10.00 € / jour, Condition de paiement des factures : Dès réception

Vous vous engagez à ne pas contacter directement le candidat pour une embauche dans les 12 mois suivant le premier contact. Nous sommes l'intermédiaire en tant qu'agence d'emploi.

Après lecture de cette proposition et validation de votre part, nous vous remercions de nous retourner ce document dûment signé tamponné et complété de la mention pour « bon pour accord

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Nom, fonction :
La Vice-Présidente du CCAS

Christine PROVOST

Tampon :





Pouvez-vous nous indiquer les coordonnées :

➤ Contact pour les demandes de personnel intérimaire

- Nom, prénom : Fannie LAURET - Secrétaire Mail : fannie.lauret@rosnysousbois.fr
chloe.bergeyre@rosnysousbois.fr
- Fonction : Chloé BERGEYRE - Infirmière ligne directe : 01.48.94.87.02

➤ Contact pour les contrats de mise à disposition

- Nom, prénom : Fannie LAURET Mail : fannie.lauret@rosnysousbois.fr
- Fonction : Secrétaire ligne directe : 01.48.94.87.02

➤ Contact pour le règlement des factures

- Nom, prénom : Kévin MONDON Mail: financesccas@rosnysousbois.fr
- Fonction : Responsable administratif et financier ligne directe : 01.49.35.37.12

➤ Numéro ou mail d'astreinte nuit ou week end : 01.48.94.87.02

➤ Nom et adresse postale de l'établissement : SSIAD – 1bis, Boulevard Gabriel Peri – 93110 Rosny-sous-Bois

➤ Numéro accueil téléphonique : 01.48.94.87.02

➤ Numéro astreinte : 01.48.94.87.02

➤ **Votre convention collective** : Fonction Publique territoriale

➤ **Conditions du paiement des heures supplémentaires** : Sur demande expresse du responsable du SSIAD ou de la direction du CCAS

➤ **Si vous validez une ou des propositions de délégation ou mises à disposition de personnel intérimaire impliquant des heures supplémentaires, celle-ci vous seront facturées selon les modalités indiquées ci-dessus**

➤ **SIRET** : 269 300 315 000 67

Code NAF : --

➤ **N° TVA intra** : --

➤ **Moyens d'accès** : Bus, Métro, RER

➤ **Le personnel dispose-t-il :**

d'un parking gratuit : Non

une cantine ? Non

Si oui le prix : --

➤ **Activité principale** : Soins de nursing et soins infirmiers

Nombre de patient : 65

Pathologie : Alzheimer, Parkinson, Troubles cognitifs

Soins spécifiques : Aide à la toilette et toilette au lit avec le matériel nécessaire (lit médicalisé, verticalisation, lève-personne)

Logiciel : Millésime → Arche

➤ **Horaires** : Personnel soignant = 8h – 12h45

➤ **Un temps de pause en minute est-il à déduire (non rémunéré), des horaires de jour ou de nuit si oui : -- Jour : -- Nuit : --**

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Convention tarifaire avec la société Express Intérim Santé
9	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est un service médico-social rattaché au Centre Communal d'Action Sociale.

Le SSIAD relève pour son fonctionnement des dispositions de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et du décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile.

Autorisé par l'Agence Régionale de Santé pour intervenir auprès de 65 personnes, il assure, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers, sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès de personnes de plus de 60 ans dépendantes.

A effectif complet, le service fonctionne avec 14 aides-soignants, 3 infirmières diplômées d'Etat (IDE), une secrétaire et une infirmière diplômée d'Etat coordinatrice (IDEC). Toutefois, le service ne comprend actuellement que 10 aides-soignants et une IDE.

Le SSIAD sollicite régulièrement une agence d'intérim afin de pallier aux absences non prévues d'aides-soignants telles que les arrêts maladie. L'agence d'intérim avec laquelle le SSIAD travaille ne peut toutefois mettre à disposition que des aides-soignants.

S'agissant des soins infirmiers, le service a conventionné avec une Infirmière diplômée d'Etat Libérale (IDEL) qui assure en complément des IDE du service une astreinte par mois ainsi que des soins infirmiers lors de l'absence des IDE.

Au vu des départs récents d'une des deux IDE et de l'IDEC du SSIAD, il a été décidé de rechercher d'autres partenaires afin de multiplier les possibilités de remplacements.

La convention tarifaire passée entre le CCAS et l'agence d'intérim Express Intérim Santé a pour objectif de déterminer les tarifs applicables dans le cadre de remplacement par des IDE intérimaires lors des absences de l'IDE en poste et de la non disponibilité de l'IDEL.

La convention tarifaire détaille ainsi le tarif appliqué pour une IDE les jours fériés ainsi que les heures supplémentaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver cette convention tarifaire entre le CCAS et l'agence Express Intérim Santé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU le projet de convention.

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention tarifaire avec Express Intérim Santé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Adopté à l'Unanimité

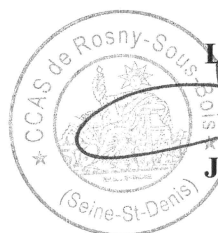
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET

Numéro délibération 10	OBJET : Marché de Noël et tarification des objets
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
08 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la vice-présidente expose :

Le club loisirs Jean-Pierre TIMBAUD qui est destiné aux retraités Rosnéens de plus de 60 ans, propose tout au long de l'année différentes activités manuelles dans le cadre d'ateliers collectifs. A cette occasion, de nombreuses créations originales sont réalisées : foulards en soie, calendriers de l'avant, vitraux, bonnets et écharpes de laine, tableaux en marqueterie de paille ou autres bijoux qui séduisent et suscitent l'intérêt de plus en plus de participants.

C'est pour mettre en lumière une année de créativité, que le club Jean-Pierre TIMBAUD propose d'organiser dans ses locaux, le samedi 30 novembre prochain, un Marché de Noël et ainsi commercialiser les différents objets réalisés par nos séniors.

Cet évènement qui remplacera la traditionnelle Expo-vente biannuelle sera un rendez-vous à ne pas manquer qui, à l'approche des fêtes de fin d'année permettra aux Rosnéens de se faire plaisir, de gâter un proche mais aussi de présenter au plus grand nombre les œuvres réalisées par les clubbeurs.

Aussi, en raison du nombre croissant d'adhérents et devant la diversité des productions réalisées le club Jean-Pierre TIMBAUD souhaite renouveler cet évènement annuellement.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir valider la périodicité de cet évènement, son nouvel intitulé ainsi que les tarifs suivants.

TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2024

Objets	Quantité	Prix unitaire	Prix total
PEINTURE SUR SOIE			
Bandeau cheveux en soie	3	3	9,00 euros
Boucles d'oreille en soie	5	5	25,00 euros
Broche rose en soie	10	3	30,00 euros
Cadre en soie grand	2	12	24,00 euros

Cadre en soie moyen	13		
Carte poule	1	3	3,00 euros
Coussin de soie	2	12	24,00 euros
Foulard en soie	9	20	180,00 euros
Kimono en soie	1	30	30,00 euros
Mouchoir de poche en soie	1	3	3,00 euros
Panneau japonais	1	20	20,00 euros
Photophore en soie	2	6	12,00 euros
Pochette en soie bleue et fleurie	3	5	15,00 euros
Pochette en soie lavande	2	5	10,00 euros
Pochette en marbling	9	3	27,00 euros
Sac bleu en soie	1	12	12,00 euros
Sac coton	2	10	20,00 euros
LAINES			
Bandeau cheveux en laine	10	3	30,00 euros
Chaussons de bébé en laine	3	3	9,00 euros
Chouchou en laine	9	2	18,00 euros
Coussin en laine	5	10	50,00 euros
Echarpe en laine bleue adulte	1	8	8,00 euros
Ensemble bonnet + écharpe en laine enfant	1	10	10,00 euros
Pochette en laine chargeur portable	9	3	27,00 euros
Poupée en laine grand format	1	10	10,00 euros
Poupée en laine moyen format	3	5	15,00 euros
Poupée en laine petit format	1	3	3,00 euros
Sac vintage en laine petit format	5	6	30,00 euros
Sacoche en laine pour portable	14	5	70,00 euros
Coussin "soleil" décoratif	1	2	2,00 euros
Porte-clefs en laine	5	2	10,00 euros
Chaussons en laine adulte	1	3	3,00 euros
Sac à mains en laine	2	10	20,00 euros
Ensemble bonnet + écharpe en laine adulte	1	10	10,00 euros
Echarpe en laine enfant	1	6	6,00 euros
Echarpe en laine adulte	3	7	21,00 euros
Ensemble bonnet + cache-cou en laine adulte	2	10	20,00 euros
Pique-aiguilles pailleté	1	2	2,00 euros
Tour de cou en laine adulte	2	6	12,00 euros
ENFANTS			
Attrape-rêves grand format	3	8	24,00 euros
Attrape-rêves moyen format	8	6	48,00 euros
Attrape-rêves petit format	2	4	8,00 euros
Mobiles pour enfants	7	8	56,00 euros
Avions en carton	6	8	48,00 euros
Marionnettes	12	4	48,00 euros
SACS ET POCHETTES			
Sacs tissu	19	5	95,00 euros

Pochettes Tissu	3		
Bourses en tissus	2	4	8,00 euros
DECORATION D'INTERIEUR & PETITS OBJETS			
Bougeoirs en bois	6	3	18,00 euros
Cadres vitrail	14	10	140,00 euros
Couronnes de Noël	5	8	40,00 euros
Photophores en verre	10	2	20,00 euros
Miroir en papier recyclé	1	8	8,00 euros
Cadre en papier recyclé grand format	1	10	10,00 euros
Cadre en papier recyclé petit format	1	4	4,00 euros
Dessous de verre en papier recyclé	3	3	9,00 euros
Peinture sur ardoise moyen format	1	8	8,00 euros
Peinture sur ardoise petit format	2	6	12,00 euros
Pendule en ardoise	1	10	10,00 euros
Cadre-photo en marqueterie de paille grand format	5	15	75,00 euros
Tableau en marqueterie de paille	11	12	132,00 euros
Bougeoir en marqueterie de paille grand format	5	10	50,00 euros
Bougeoir en marqueterie de paille petit format	4	8	32,00 euros
Tableau avec cadre dessins géométriques 21 x 29,7	7	10	70,00 euros
Tableau avec cadre dessin géométrique grand format	2	15	30,00 euros
Tableau petit format avec cadre	5	8	40,00 euros
Coquetier en porcelaine	10	2	20,00 euros
Pochettes lunettes tissu	10	4	40,00 euros
Calendrier de l'avent en patchwork	3	12	36,00 euros
BIJOUX			
Collier de perles	13	4	52,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en perles	2	6	12,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en tissu	4	10	40,00 euros
Collier en tissu	4	5	20,00 euros
Bracelet en tissu	4	4	16,00 euros
Boucles d'oreille en tissu	4	4	16,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en tissu et perles en bois	1	6	6,00 euros
Ensemble collier + bracelet en papier recyclé	2	4	8,00 euros
Collier en strass Yvonne	5	4	20,00 euros
Bracelet en pierres naturelles	10	5	50,00 euros
Bracelet en perles enfant	14	1	14,00 euros
Bracelet en perles adulte	14	2	28,00 euros
Lot de 3 bracelets en perles	3	4	12,00 euros
Bijou pour téléphone en perles	12	4	48,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en métal	2	5	10,00 euros
Collier rose en métal	1	2	2,00 euros
Boucles d'oreille en perles	5	4	20,00 euros
Porte-clefs en cuir	4	5	20,00 euros
Collier noir forme cœur	1	2	2,00 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la délibération du 12 octobre 2022 approuvant les tarifs de l'expo-vente,
VU la proposition sur la périodicité, son intitulé et les tarifs pour les articles mis en vente lors de cet évènement du Club Timbaud,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouvel intitulé de l'évènement et sa périodicité.

ARTICLE 2 : APPROUVE les tarifs ci-dessous.

TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2024			
Objets	Quantité	Prix unitaire	Prix total
PEINTURE SUR SOIE			
Bandeau cheveux en soie	3	3	9,00 euros
Boucles d'oreille en soie	5	5	25,00 euros
Broche rose en soie	10	3	30,00 euros
Cadre en soie grand	2	12	24,00 euros
Cadre en soie moyen	13	10	130,00 euros
Carte poule	1	3	3,00 euros
Coussin de soie	2	12	24,00 euros
Foulard en soie	9	20	180,00 euros
Kimono en soie	1	30	30,00 euros
Mouchoir de poche en soie	1	3	3,00 euros
Panneau japonais	1	20	20,00 euros
Photophore en soie	2	6	12,00 euros
Pochette en soie bleue et fleurie	3	5	15,00 euros
Pochette en soie lavande	2	5	10,00 euros
Pochette en marbling	9	3	27,00 euros
Sac bleu en soie	1	12	12,00 euros
Sac coton	2	10	20,00 euros
LAINES			
Bandeau cheveux en laine	10	3	30,00 euros
Chaussons de bébé en laine	3	3	9,00 euros
Chouchou en laine	9	2	18,00 euros
Coussin en laine	5	10	50,00 euros
Echarpe en laine bleue adulte	1	8	8,00 euros
Ensemble bonnet + écharpe en laine enfant	1	10	10,00 euros
Pochette en laine chargeur portable	9	3	27,00 euros
Poupée en laine grand format	1	10	10,00 euros

Coquetier en porcelaine	10		
Pochettes lunettes tissu	10	4	40,00 euros
Calendrier de l'avent en patchwork	3	12	36,00 euros
BIJOUX			
Collier de perles	13	4	52,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en perles	2	6	12,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en tissu	4	10	40,00 euros
Collier en tissu	4	5	20,00 euros
Bracelet en tissu	4	4	16,00 euros
Boucles d'oreille en tissu	4	4	16,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en tissu et perles en bois	1	6	6,00 euros
Ensemble collier + bracelet en papier recyclé	2	4	8,00 euros
Collier en strass Yvonne	5	4	20,00 euros
Bracelet en pierres naturelles	10	5	50,00 euros
Bracelet en perles enfant	14	1	14,00 euros
Bracelet en perles adulte	14	2	28,00 euros
Lot de 3 bracelets en perles	3	4	12,00 euros
Bijou pour téléphone en perles	12	4	48,00 euros
Ensemble collier + boucles d'oreille en métal	2	5	10,00 euros
Collier rose en métal	1	2	2,00 euros
Boucles d'oreille en perles	5	4	20,00 euros
Porte-clefs en cuir	4	5	20,00 euros
Collier noir forme cœur	1	2	2,00 euros

ARTICLE 3 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget principal du CCAS.

Adopté à l'Unanimité

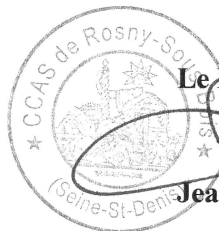
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES
Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET
Jean-Paul FAUCONNET

Poupée en laine moyen format	3		
Poupée en laine petit format	1	3	3,00 euros
Sac vintage en laine petit format	5	6	30,00 euros
Sacoche en laine pour portable	14	5	70,00 euros
Coussin "soleil" décoratif	1	2	2,00 euros
Porte-clefs en laine	5	2	10,00 euros
Chaussons en laine adulte	1	3	3,00 euros
Sac à mains en laine	2	10	20,00 euros
Ensemble bonnet + écharpe en laine adulte	1	10	10,00 euros
Echarpe en laine enfant	1	6	6,00 euros
Echarpe en laine adulte	3	7	21,00 euros
Ensemble bonnet + cache-cou en laine adulte	2	10	20,00 euros
Pique-aiguilles pailleté	1	2	2,00 euros
Tour de cou en laine adulte	2	6	12,00 euros
ENFANTS			
Attrape-rêves grand format	3	8	24,00 euros
Attrape-rêves moyen format	8	6	48,00 euros
Attrape-rêves petit format	2	4	8,00 euros
Mobiles pour enfants	7	8	56,00 euros
Avions en carton	6	8	48,00 euros
Marionnettes	12	4	48,00 euros
SACS ET POCHETTES			
Sacs tissu	19	5	95,00 euros
Pochettes Tissu	3	3	9,00 euros
Bourses en tissus	2	4	8,00 euros
DECORATION D'INTERIEUR & PETITS OBJETS			
Bougeoirs en bois	6	3	18,00 euros
Cadres vitrail	14	10	140,00 euros
Couronnes de Noël	5	8	40,00 euros
Photophores en verre	10	2	20,00 euros
Miroir en papier recyclé	1	8	8,00 euros
Cadre en papier recyclé grand format	1	10	10,00 euros
Cadre en papier recyclé petit format	1	4	4,00 euros
Dessous de verre en papier recyclé	3	3	9,00 euros
Peinture sur ardoise moyen format	1	8	8,00 euros
Peinture sur ardoise petit format	2	6	12,00 euros
Pendule en ardoise	1	10	10,00 euros
Cadre-photo en marqueterie de paille grand format	5	15	75,00 euros
Tableau en marqueterie de paille	11	12	132,00 euros
Bougeoir en marqueterie de paille grand format	5	10	50,00 euros
Bougeoir en marqueterie de paille petit format	4	8	32,00 euros
Tableau avec cadre dessins géométriques 21 x 29,7	7	10	70,00 euros
Tableau avec cadre dessin géométrique grand format	2	15	30,00 euros
Tableau petit format avec cadre	5	8	40,00 euros

Numéro délibération 11	OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le CCAS
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
8 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO,
Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA,
Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine
ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul
FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella
MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la Comptable sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits du CCAS vis-à-vis des débiteurs. Cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Madame la Comptable sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de 3 titres de recettes portant sur les exercices de 2010 et 2023, pour un montant global de 2 108,44 euros.

Cette somme se répartit comme suit :

Exercice	Montant
2010	2 045,48 €
2023	62,96 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU l'état d'admission en non-valeur présenté par la Comptable,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables présenté par la Comptable s'élevant à la somme de 2 108,44 euros pour les exercices 2010 et 2023.

Adopté à l'Unanimité

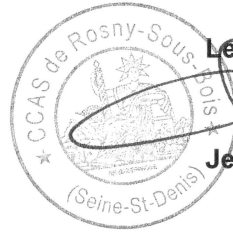
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la résidence Camille Barroy
12	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
8 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13 En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10
--

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la Comptable sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits du CCAS vis-à-vis des débiteurs. Cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Madame la Comptable sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de 10 titres de recettes portant sur les exercices de 2020 et 2022, pour un montant global de 6 564,49 euros.

Cette somme se répartit comme suit :

Exercice	Montant
2020	393,14 €
2022	6 171,35 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU l'état d'admission en non-valeur présenté par la Comptable,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20241008-CA241008_12-DE

N°12

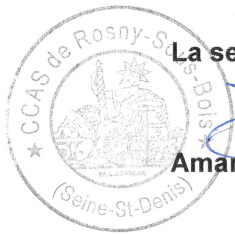


ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables présentée par la Comptable s'élevant à la somme de 6 564,49 euros pour les exercices 2020 et 2022.

Adopté à l'Unanimité

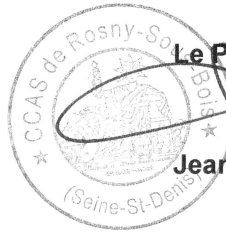
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget de la résidence Ambroise CROIZAT
13	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
8 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la Comptable sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits vis-à-vis des débiteurs. Cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Madame la Comptable sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de 6 titres de recettes portant sur les exercices de 2022 à 2023, pour un montant global de 2 731,82 euros.

Cette somme se répartit comme suit :

Exercice	Montant
2022	2 611,82 €
2023	109,94 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU l'état d'admission en non-valeur présenté par la Comptable,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20241008-CA241008_13-DE

N°13

S²LO

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables présentée par la Comptable s'élevant à la somme de 2 731,82 euros pour les exercices 2022 à 2023.

Adopté à l'Unanimité

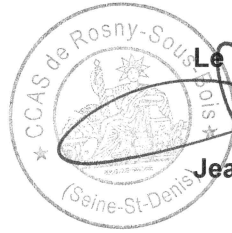
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i>	<u>OBJET</u> : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le SAAD
14	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
8 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la Comptable sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits du CCAS vis-à-vis des débiteurs. Cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Madame la Comptable sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de 9 titres de recettes portant sur les exercices de 2022 et 2023, pour un montant global de 741,95 euros.

Cette somme se répartit comme suit :

Exercice	Montant
2022	481,14 €
2023	260,81 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU l'état d'admission en non-valeur présenté par la Comptable,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'admettre en non-valeur l'état des produits irrécouvrables présenté par la Comptable s'élevant à la somme de 741.95 euros pour les exercices 2022 et 2023.

Adopté à l'Unanimité

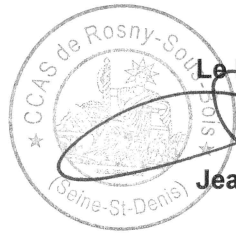
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS

Jean-Paul FAUCONNET



IV – ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice13
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre
 Abstentions

Jean Paul FAUCONNET

Président du CCAS

Date de convocation : 27/09/2024

Présenté par le Président,
 A Rosny-sous-Bois, le 08/10/2024
 Le Président,
 Délibéré par l'assemblée délibérante, réuni en session ordinaire
 A Rosny-sous-bois le 08/10/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Christine PROVOST	
Matine ROUSSEL	
Charles MESA	
Felipe DO ESPIRITO SANTO	
Sylvie JACAMENT	
Philippe PAUTRE	
Danielle PINCHON	
Thérèse LARUELLE	
Lucien BOUIS	
Annie BETBEDER	
Lucienne DARGERÉ	
Estella MESA	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A....., le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

<i>Numéro délibération</i> 15	OBJET : Décision modificative n°1 – CCAS
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
8 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Il convient d'ajuster les crédits de fonctionnement suite aux réceptions de certaines notifications de recettes afin de faire face à des nouvelles dépenses et aux ajustements nécessaires à la bonne exécution du budget comme détaillées ci-dessous :

1) Les recettes

La notification de la subvention de l'ARS au budget du SSIAD est en hausse de 191 406 € et permet d'ajuster d'autant les charges de personnel. Les remboursements sur charges de sécurité sociale liés aux arrêts maladie des agents contractuelles sont de 1 612 € et n'avaient pas fait l'objet d'inscription au budget primitif. L'accueil au club Timbaud d'un emploi parcours emplois compétences (PEC) est financé par France Travail à hauteur de 60% soit une nouvelle recette estimée pour le quatrième trimestre à 2 340 €. Le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre des conférences des financeurs action café séniors attribue 10 000 € soit 1 000 € de plus que la prévision budgétaire. La métropole du grand paris (MGP) partenaire de la nuit de la solidarité a versé 3 600 € soit 200 € de plus que la prévision budgétaire. Le SIPPAREC a révisé à la hausse l'enveloppe du fonds social précarité efficacité énergétique 2024 de 6 622 € soit une enveloppe de 12 222 €. Le marché des portages de repas dont le titulaire a été défaillant en partie fait vu appliquée de pénalités financières contractuelles de 5 526 € sur les mois de mai et juin. Notre fournisseur Edenred ticket service nous a reversé la somme de 2 665 € correspondant aux tickets non délivrés sur l'exercice 2023.

2) Les dépenses

Suite à la notification des recettes présentées ci-dessus, il convient d'augmenter les charges de personnel du SSIAD de 191 406 €, l'enveloppe du fond énergie de 6 622 € et de 1 000 € les frais d'intervenants au club Timbaud pour le café séniors.

La liste des admissions en valeur présentée par le comptable public est de 2 109 €. Sur la présentation des factures CIG Petite couronne dans le cadre de la convention portant adhésion au service ergonome et ingénierie de la prévention des risques professionnel (EIPRP), il convient d'augmenter de 2 500 € ces crédits. La notification des marchés d'assurances contraint d'augmenter ces dépenses de 15 823 €.

Sur des économies de gestion, il est possible de diminuer les dépenses liées aux produits d'entretien – 6 000 € et 2 089 € relatifs à la location immobilière.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1-2024 du budget principal CCAS, tout en respectant l'équilibre du budget. Les recettes et les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
013	6459	Remb. sur charges de sécurité sociale (CPAM)		1 612€
70	70841	Mise à dispo personnel CL de rattach. (SSIAD)		191 406 €
74	74718	Participations Etat Autres (France Travail)		2 340 €
	7473	Participations Départements (SSD)		1 000 €
	747818	Autres organismes (MGP)		200 €
	747888	Autres attributions et participations (SIPPEREC)		6 622€
75	755	Dédits et pénalités perçus		5 526 €
	75888	Autres produits divers de gestion courante (EDENRED)		2 665 €
011	60631	Produits d'entretien	- 6 000 €	
011	6132	Location immobilières	- 2 089 €	
	6161	Primes d'assurances – Multirisques	2 512 €	
	6168	Primes d'assurances – Flotte automobiles	13 311 €	
	6188	Autres frais divers (Intervenants extérieurs)	1 000 €	
	6281	Concours divers – Adhésion CIG Petite couronne	2 500 €	
012	64111	Rémunération principale (SSIAD)	191 406 €	
65	65138	Autres secours (énergie)	6 622 €	
	6541	Créances admises en non-valeur	2 109 €	

TOTAL FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1-2024 du budget principal CCAS, tout en respectant l'équilibre du budget comme ci-dessous :

SECTION	DEPENSES			RECETTES		
	BP	DM I	TOTAL BUDGET	BP	DM I	TOTAL BUDGET
INVESTISSEMENT	129 585 €	0 €	129 585 €	129 585 €	0 €	129 585 €
FONCTIONNEMENT	6 349 555 €	211 371 €	6 560 926 €	6 349 555 €	211 371 €	6 560 926 €
TOTAL	6 479 140 €	211 371 €	6 690 511 €	6 479 140 €	211 371 €	6 690 511 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU le budget 2024 du CCAS,
VU l'affectation des résultats et des restes à réaliser,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°1-2024 du budget principal du CCAS qui prévoit des nouvelles dépenses et recettes, tout en respectant l'équilibre du budget.

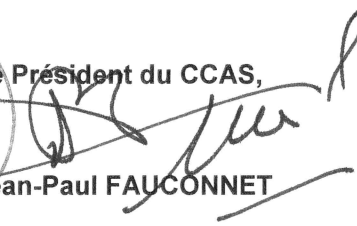
Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

 Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

 Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20241008-CA241008_015-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : Centre
Communal d'Action Sociale (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26930031500026

POSTE COMPTABLE : SGC ROSNY SOUS BOIS

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL - CCAS (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	47
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	50
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	51
A2.01 - Opérations non ventilables	53
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	54
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	57
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	58
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	64
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	65
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	67
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	68
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	69
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	70

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	45857

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	137.98
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	131.57
3	Dépenses d'équipement brut / population	2.72
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	66.55
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	2.06
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

S²LO

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		+	+
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	211 371,00	211 371,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		211 371,00	211 371,00
TOTAL DU BUDGET (5)		211 371,00	211 371,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

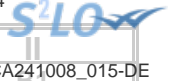
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	14 662,64	0,00	0,00	0,00	14 662,64
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	114 922,36	0,00	0,00	0,00	114 922,36
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		129 585,00	0,00	0,00	0,00	129 585,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		129 585,00	0,00	0,00	0,00	129 585,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	129 585,00	0,00	0,00	0,00	129 585,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	129 585,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 000,97	0,00	0,00	0,00	6 000,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 000,97	0,00	0,00	0,00	6 000,97
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 000,97	0,00	0,00	0,00	6 000,97

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	22 000,00		0,00	0,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 000,00		0,00	0,00	22 000,00

TOTAL	28 000,97	0,00	0,00	0,00	28 000,97
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	101 584,03
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	129 585,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	22 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	871 891,94	0,00	11 234,00	11 234,00	883 125,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 019 421,00	0,00	191 406,00	191 406,00	4 210 827,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 224 437,06	0,00	8 731,00	8 731,00	1 233 168,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 115 750,00	0,00	211 371,00	211 371,00	6 327 121,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	434,00	0,00	0,00	0,00	434,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 116 184,00	0,00	211 371,00	211 371,00	6 327 555,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	22 000,00		0,00	0,00	22 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		22 000,00		0,00	0,00	22 000,00

TOTAL	6 138 184,00	0,00	211 371,00	211 371,00	6 349 555,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 349 555,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	-1 612,00	0,00	1 612,00	1 612,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 370 562,00	0,00	191 406,00	191 406,00	2 561 968,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 448 648,00	0,00	10 162,00	10 162,00	3 458 810,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	4 461,87	0,00	8 191,00	8 191,00	12 652,87
Total des recettes de gestion courante		5 822 059,87	0,00	211 371,00	211 371,00	6 033 430,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 822 159,87	0,00	211 371,00	211 371,00	6 033 530,87

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 822 159,87	0,00	211 371,00	211 371,00	6 033 530,87
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	316 024,13
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 349 555,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	22 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	11 234,00		11 234,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	191 406,00		191 406,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	8 731,00	0,00	8 731,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		211 371,00	0,00	211 371,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	211 371,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 612,00		1 612,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 406,00		191 406,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	10 162,00		10 162,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	8 191,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		211 371,00	0,00	211 371,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

211 371,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		129 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 662,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	114 922,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		129 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		129 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20241008-CA241008_015-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		28 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
			I		II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	22 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 000,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		129 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 662,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	14 662,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	114 922,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 326,59	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	69 595,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		129 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		129 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		28 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	22 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	22 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20241008-CA241008_015-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 138 184,00	0,00	0,00	211 371,00	211 371,00	0,00	211 371,00	211 371,00
011	Charges à caractère général (4)	871 891,94	0,00	0,00	11 234,00	11 234,00	0,00	11 234,00	11 234,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 019 421,00	0,00		191 406,00	191 406,00		191 406,00	191 406,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 224 437,06	0,00	0,00	8 731,00	8 731,00	0,00	8 731,00	8 731,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 115 750,00	0,00	0,00	211 371,00	211 371,00	0,00	211 371,00	211 371,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	434,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		434,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 116 184,00	0,00	0,00	211 371,00	211 371,00	0,00	211 371,00	211 371,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	22 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		22 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

211 371,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20241008-CA241008_015-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 822 159,87	0,00	211 371,00	211 371,00	211 371,00
013	Atténuations de charges (3)	-1 612,00	0,00	1 612,00	1 612,00	1 612,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 370 562,00	0,00	191 406,00	191 406,00	191 406,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 448 648,00	0,00	10 162,00	10 162,00	10 162,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 461,87	0,00	8 191,00	8 191,00	8 191,00
Total des recettes de gestion des services		5 822 059,87	0,00	211 371,00	211 371,00	211 371,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 822 159,87	0,00	211 371,00	211 371,00	211 371,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

211 371,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 138 184,00	0,00	0,00	211 371,00	211 371,00	0,00	211 371,00	211 371,00
011	Charges à caractère général (5)	871 891,94	0,00	0,00	11 234,00	11 234,00	0,00	11 234,00	11 234,00
6042	Achats de prestations de services	11 238,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	606 259,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	22 000,00	0,00		-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 306,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	85,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 815,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	210,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 628,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	11 513,00	0,00		-2 089,00	-2 089,00	0,00	-2 089,00	-2 089,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 078,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	24 814,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	-855,00	0,00		2 512,00	2 512,00	0,00	2 512,00	2 512,00
6168	Autres primes d'assurance	-13 043,00	0,00		13 311,00	13 311,00	0,00	13 311,00	13 311,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 082,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	86 018,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	13 004,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	974,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	710,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 700,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 990,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 804,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour	Vote)	
								ID : 093-269300315-20241008-CA241008_015-DE			Crédits gérés hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	4 019 421,00	0,00		191 406,00	191 406,00				191 406,00	191 406,00
6218	Autre personnel extérieur	97 311,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6331	Versement mobilité	21 612,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 411,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 227,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 114 977,00	0,00		191 406,00	191 406,00				191 406,00	191 406,00
64112	SFT, indemnité de résidence	21 633,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
64113	NBI	8 652,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
64118	Autres indemnités	147 940,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
64131	Rémunérations	134 045,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	8 283,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	33 114,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	194 497,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	172 352,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 073,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 347,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 947,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 224 437,06	0,00	0,00	8 731,00	8 731,00	0,00			8 731,00	8 731,00
65133	Secours d'urgence	86 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
65138	Autres secours	16 256,00	0,00		6 622,00	6 622,00	0,00			6 622,00	6 622,00
6541	Créances admises en non-valeur	-2 109,00	0,00		2 109,00	2 109,00	0,00			2 109,00	2 109,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	1 115 040,06	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
65888	Autres	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 115 750,00	0,00	0,00	211 371,00	211 371,00	0,00			211 371,00	211 371,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	434,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I	II		III	IV			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	434,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
Total des charges financières et spécifiques		434,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 116 184,00	0,00	0,00	211 371,00	211 371,00		0,00	211 371,00	211 371,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	22 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	22 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		22 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 822 159,87	0,00	211 371,00	211 371,00	211 371,00
013	Atténuations de charges (4)	-1 612,00	0,00	1 612,00	1 612,00	1 612,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	-1 612,00	0,00	1 612,00	1 612,00	1 612,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 370 562,00	0,00	191 406,00	191 406,00	191 406,00
7018	Autres ventes de produits finis	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	2 149 062,00	0,00	191 406,00	191 406,00	191 406,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 448 648,00	0,00	10 162,00	10 162,00	10 162,00
74718	Autres participations Etat	212 781,00	0,00	2 340,00	2 340,00	2 340,00
7473	Participation départements	8 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	3 208 411,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	3 200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
74888	Autres	16 256,00	0,00	6 622,00	6 622,00	6 622,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	4 461,87	0,00	8 191,00	8 191,00	8 191,00
752	Revenus des immeubles	12 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	-5 526,00	0,00	5 526,00	5 526,00	5 526,00
75888	Autres	-2 515,00	0,00	2 665,00	2 665,00	2 665,00
Total des recettes de gestion des services		5 822 059,87	0,00	211 371,00	211 371,00	211 371,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 822 159,87	0,00	211 371,00	211 371,00	211 371,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut

0,00

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 585,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 662,64	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 922,36	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,97	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,97	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

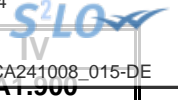
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		129 585,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		14 662,64
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		114 922,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,97
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,97
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

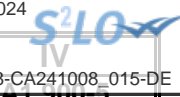
Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



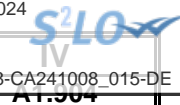
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		119 675,22	0,00	9 110,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	14 662,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	105 012,58	0,00	9 110,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	6 000,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	799,00	0,00	0,00	0,00	129 585,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 662,64
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	799,00	0,00	0,00	0,00	114 922,36
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,97
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,97

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 327 555,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	883 125,94	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210 827,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 233 168,06	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 033 530,87	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 561 968,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 458 810,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 652,87	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

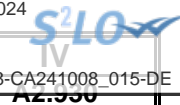
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 327 555,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		883 125,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 210 827,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 233 168,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		434,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 033 530,87
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 561 968,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 458 810,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 652,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



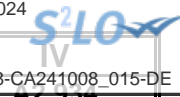
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20241008-CA241008_015-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		733 998,94	0,00	737 374,00	300 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	10 600,00	638,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 900,00	0,00	640 892,00	3 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	9 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	9 700,00	0,00	19 814,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	11 000,00	0,00	46 400,00	40 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	2 100,00	13 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 882,00	0,00	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	650,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	26 304,94	0,00	14 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 715,00	0,00	0,00	4 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	422 235,00	0,00	0,00	197 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	217 035,00	0,00	0,00	37 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 152 856,87	0,00	2 570 968,00	286 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	2 340 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	3 140 104,00	0,00	9 000,00	286 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	12 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

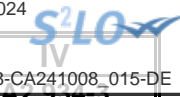
FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	4 447 782,06	10 000,00	0,00	98 078,00	6 327 555,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 238,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 804,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 424,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 078,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 814,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 925,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	97 311,00	0,00	0,00	0,00	97 311,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 104,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	974,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	12 068,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 994,94
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	19 061,00	0,00	0,00	0,00	35 250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	3 040 269,00	0,00	0,00	0,00	3 660 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	163 783,00	0,00	0,00	0,00	418 216,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	98 078,00	109 578,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 115 040,06	0,00	0,00	0,00	1 123 040,06
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 878,00	6 033 530,87
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340 468,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 435 932,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 878,00	22 878,00



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 502,87	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

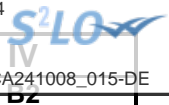
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		2021-03-24
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	101 584,03	0,00	0,00	101 584,03
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	101 584,03	0,00	0,00	101 584,03

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	101 584,03	0,00	0,00	101 584,03
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	101 584,03	0,00	0,00	101 584,03

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	28 000,97	0,00	0,00	28 000,97
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	28 000,97	0,00	0,00	28 000,97

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 28 000,97	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		6 000,97	0,00	0,00
10222	FCTVA	6 000,97	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		22 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
281828	Autres matériels de transport	22 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Numéro délibération 16	OBJET : Décision Modificative N°1 résidence autonomie Ambroise Croizat
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
8 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de convocation : le 27 septembre 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO,
Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA,
Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine
ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul
FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella
MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Monsieur la Vice-Présidente expose :

Section d'exploitation

Il convient d'ajuster les crédits 2024, de la section d'exploitation afin de faire face aux dépenses d'exploitation permettant le remplacement du 3^{ème} moteur et caisson de ventilation mécanique contrôlée (VMC) d'un montant de 13 000 €. Cette nouvelle dépense est financée par des économies de gestion des dépenses de structure.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1-2024 du budget de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT qui prévoit les transferts de crédit ci-dessus, tout en respectant l'équilibre du budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** le budget 2024 de la résidence Ambroise CROIZAT,
- VU** l'affectation des résultats et des restes à réaliser,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative N°1-2024 du budget de la résidence Ambroise CROIZAT qui prévoit un transfert de crédits ci-dessus, tout en respectant l'équilibre du budget.

FONCTIONNEMENT

LIBELLE		NATURE	DEPENSES	RECETTES
Groupe I	Chauffage	60613	- 13 000 €	
Groupe III	Entretien et réparation sur bâtiments	61521	+ 13 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0 €	0 €

Adopté à l'Unanimité

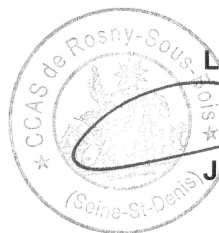
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20241008-CA241008_16-DE



Résidence **A**utonomie **A**mbroise **C**ROIZAT

Décision Modificative

n.1 - 2024

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930720493	Résidence autonomie Ambroise CROIZAT
ADRESSE :	128 rue Jean Mermoz 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	0148546173	amandine.henriques@rosnysousbois.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	Résidence Autonomie	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	Collectivité territoriale	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1
CAPACITE AUTORISEE :		Classe 6-groupes II et III de produits : <input type="text"/>

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE D' UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L' EXPLOITATION COURANTE		Réal n-2	Budget exécutoire n	Décision modificative			Dépenses autorisées	Décision modificative
				Reconduction	Mesures Nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
60611	Eau et assainissement	24 266,01	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00		0,00
60612	Energie, électricité	13 068,40	34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00		0,00
60613	Chauffage	75 286,45	123 000,00	123 000,00	-13 000,00	110 000,00		-13 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	160,00	160,00	0,00	160,00		0,00
60622	Produits d'entretien	1 378,02	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		0,00
60624	Fournitures administratives	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00		0,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00	650,00	650,00	0,00	650,00		0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 441,40	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		0,00
6063	Alimentation	0,00	9 950,00	9 950,00	0,00	9 950,00		0,00
6066	Fournitures médicales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6068	Autr achats non stock mat four	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SERVICES EXTERIEURS								
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6251	Déplacements, missions et receptions	438,04	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00		0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6262	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
6288	Autres	0,00	10 900,00	10 900,00	0,00	10 900,00		0,00
TOTAL GROUPE I		115 878,32	212 260,00	212 260,00	-13 000,00	199 260,00		-13 000,00

 GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réal n-2	Budget exécutoire n	Décision modificative			Dépenses autorisées	Décision modificative
				Reconduction	Mesures Nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621	Personnel extérieur (mise à disposition)	332 083,55	437 092,00	437 092,00	0,00	437 092,00		0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)							
64111	Rémunération principale							
64131	Rémunération principale							
64511	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F							
64513	Cotisations caisse de retraite							
64514	Cotisations à l'ASSEDIC							
64518	Cotisations autre org. sociaux							
TOTAL GROUPE II		332 083,55	437 092,00	437 092,00	0,00	437 092,00		0,00
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réal n-2	Budget exécutoire n	Décision modificative			Dépenses autorisées	Décision modificative
1450				Reconduction	Mesures Nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
614	Charges locatives et de copropriété	99 699,62	176 850,00	176 850,00	0,00	176 850,00		0,00
61521	Entretien et réparation sur bien immobiliers - bâtiments publics	25 387,70	95 000,00	95 000,00	13 000,00	108 000,00		13 000,00
61528	Entretien et réparation sur bien immobiliers - autres	12 620,94	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00
61558	Entretien et réparation sur bien mobilier - autres matériels et outillages	4 326,85	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		0,00
61561	Maintenance - informatique	0,00	700,00	700,00	0,00	700,00		0,00
61568	Maintenance - autres	27 225,77	27 400,00	27 400,00	0,00	27 400,00		0,00
6161	Multirisques	8 875,06	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
63512	Taxes foncières	48 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
63513	Autres impôts locaux	9 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6358	Autres impôts,taxes versement assimilés - autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
637	Autres impôts,taxes versement assimilés- autres organismes	830,69	950,00	950,00	0,00	950,00		0,00

Réal n-2	Budget exécutoire n	Décision modificative			Total	Dépenses autorisées	Decision modificative
		Reconduction	Mesures Nouvelles				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

6512	Droits utilisation informatiaue	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00		0,00
6541	Créances admises en non valeur	17 799,15	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CHARGES FINANCIERES**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

673	Titres annulés sur exercice antérieur	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
678	Autres charges exceptionnelles	302,50	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

68112	Immobilisations corporelles	12 485,28	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00		0,00
68742	Dotat prov regl renouv immos							

TOTAL GROUPE III	267 630,56	336 800,00	336 800,00	13 000,00	349 800,00		13 000,00
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	--	------------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	715 592,43	986 152,00	986 152,00	0,00	986 152,00		0,00
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------	--	-------------

002	Excédent de la section d'exploitation reporté							
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	715 592,43	986 152,00	986 152,00	0,00	986 152,00		0,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal n-2	Budget exécutoire n	Décision modificative			Dépenses autorisées	Décision modificative
			Reconduction	Mesures Nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES							
73418	Produit à la charge de l'utilisateur - autres établissements et services médico-sociaux	377 445,69	428 000,00	428 000,00	0,00	428 000,00	0,00
	TOTAL GROUPE I	377 445,69	428 000,00	428 000,00	0,00	428 000,00	0,00
	GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION						
6459	Remb.S/charges sociales	229,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	14 767,60	17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	0,00
744	FCTVA	2 086,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7483	Forfait autonomie	30 642,23	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
7488	Autres	283 845,48	499 923,17	499 923,17	0,00	499 923,17	0,00
	TOTAL GROUPE II	331 571,38	547 423,17	547 423,17	0,00	547 423,17	0,00

**GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS
NON ENCAISSABLES**

Réel n-2	Budget exécutoire n	Décision modificative			Total	Dépenses autorisées	Décision modificative
		Reconduction	Mesures Nouvelles				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	

PRODUITS EXCEPTIONNELS

773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
777	Quote part des subventions virées au résultat d'excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
778	Autres produits exceptionnels	574,67	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00

AUTRES PRODUITS

78742	Repris /prov regl renouv immos							
TOTAL GROUPE III		574,67	200,00	200,00	0,00	200,00		0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		709 591,74	975 623,17	975 623,17	0,00	975 623,17		0,00
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	16 529,52	10 528,83	10 528,83	0,00	10 528,83		0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		726 121,26	986 152,00	986 152,00	0,00	986 152,00		0,00

Section d'investissement : emplois

Réel n - 2	Budget exécutoire n	Décision modificative
------------	------------------------	-----------------------

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports**Subventions d'investissement**

13988	Autres subventions	0,00	0,00	0,00
-------	--------------------	------	------	------

Reprises

14	Provisions réglementée (sauf réserve de trésorerie compte 141)	0,00	0,00	0,00
----	--	------	------	------

Remboursement des dettes financières

16	Dépôt et cautionnements reçus	260,00	1 300,00	0,00
----	-------------------------------	--------	----------	------

Compte de liaison investissement**Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

21	Immobilisations corporelles	8 042,27	40 276,28	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Autres

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00
2188	Reste à réaliser N-1	0,00	4 942,36	0,00

TOTAL GENERAL		8 302,27	46 518,64	0,00
----------------------	--	-----------------	------------------	-------------

Section d'investissement : ressources

Réel n - 2	Budget exécutoire n	Décision modificative
------------	------------------------	--------------------------

Apports, dotation et réserves

10222	FCTVA	2 079,61	667,00	0,00
10682	Réserves affectés à l'investissement	0,00	0,00	0,00

Dotations aux provisions

14	Provisions réglementée (sauf réserve de trésorerie compte 141)	0,00	0,00	0,00
----	--	------	------	------

Emprunts et dettes assimilées

16	Dépôt et cautionnements reçus	3 640,00	1 300,00	0,00
----	-------------------------------	----------	----------	------

Compte de liaison investissement**Immobilisations (sorties)****Autres**

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	12 485,28	12 500,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	12 830,07	32 051,64	0,00
TOTAL GENERAL		31 034,96	46 518,64	0,00